COMMISSION DES FINANCEURS

DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGÉES

APPEL À RECONDUCTION

2026-2027

Commission des Financeurs du Morbihan

Pour Bien Vieillir Bretagne

Agence Régionale de Santé

Pour la mise en œuvre

d'actions de prévention de la perte d'autonomie

des personnes âgées de 60 ans et plus

et de soutien de leurs aidants résidant dans le Morbihan

www.morbihan.fr

www.pourbienvieillirbretagne.fr

www.bretagne.ars.sante.fr

Candidatures :

13 octobre 2026

Date limite de réception des dossiers :

12 décembre 2026

conferencefinanceurs@morbihan.fr

Contexte 2026

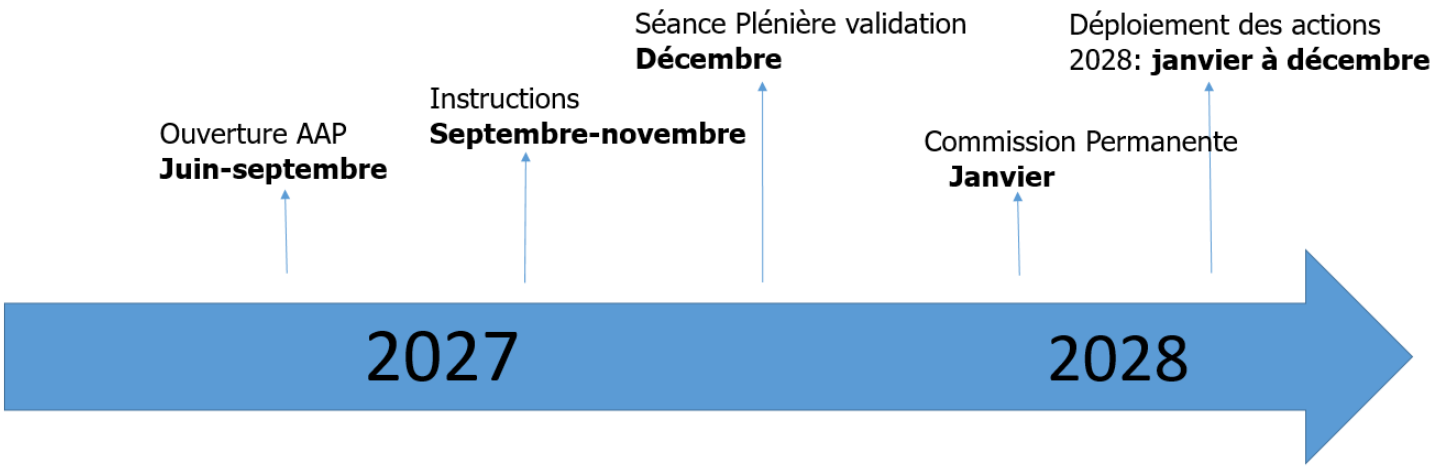
Cette année, la CFPPA du Morbihan est soumise à des contraintes calendaires :

- Deux vagues de financements de projets en 2026 :
 - 40 projets en juin 2026
 - 16 projets en novembre 2026

- La demande de la CNSA que les CFPPA justifient de bilans d'actions finalisées sur une même année civile (1 financement en année N = 1 bilan en année N), amène la CFPPA à modifier son calendrier en 2027 : L'année 2027 sera donc une année de transition, afin d'aboutir à une année 2028 stable.

 L'appel à projets 2028 s'ouvrira en juin 2027, afin que les porteurs retenus soient financés en janvier 2028 et adressent un bilan au 31/12/2027

Nouveau calendrier déployé à partir de juin 2027 pour l'appel à projets 2028 :



Afin d'alléger et rendre cohérents nos calendriers, l'appel à projets 2027 sera remplacé par un appel à reconduction auprès des porteurs financés en 2026, soit pour :

- Prolonger leur action jusqu'au 31-12-27 au lieu du 15-06-27
- Renouveler l'action, avec possibilité de modifier le territoire, en l'argumentant
- Renouveler l'action, en permettant à la CFPPA de flécher le territoire à couvrir, selon les communes « blanches » ou ayant exprimé un besoin

Calendrier et étapes

Réunion d'information : 12 octobre à 9 heures. Cette réunion se tiendra en visio et sera enregistrée.

Transmission par mail de l'appel à reconduction aux porteurs financés en 2026 : 13 octobre 2026 et mise en ligne sur www.morbihan.fr

Réception des candidatures : **12 décembre 2026** au plus tard. Les dossiers sont à transmettre par mail à « conferencefinanceurs@morbihan.fr ». Seuls les dossiers complets transmis dans les délais seront recevables. Un accusé de réception vous sera adressé à réception. Si vous ne l'avez pas reçu, merci de le signaler à estelle.flamand@morbihan.fr

Sélection des projets par les membres CFPPA : **9 février 2027**

Notification aux porteurs avec pré accord : après la séance plénière du **15 février 2027**

Envoi des conventions de financement après la Commission Permanente de **mars 2027**

Transmission des bilans définitifs : 31 décembre 2027 via le fichier « Bilan » en format Excel, téléchargeable sur www.morbihan.fr, à transmettre par mail à estelle.flamand@morbihan.fr

Evaluation mesure impact : Envoi résultats Temps 2 jusqu'au **31/03/2028**

Contact du référent CFPPA :

Estelle FLAMAND
Conseil départemental du Morbihan
estelle.flamand@morbihan.fr

Comment répondre à l'appel à reconduction ?

Vous êtes un porteur de projet, financé en 2026 (juin ou novembre) :

Le dossier de candidature, téléchargeable sur www.morbihan.fr, à compter du 13 octobre 2026, dûment complété est à envoyer, par voie électronique

- **Par courriel** à l'adresse suivante : conferencefinanceurs@morbihan.fr
- **En copie à l'Espace Autonomie Santé ou le CLIC** de son territoire (exceptés les porteurs dont les actions sont sur les référentiels PBVB)
- **En copie au référent prévention CFPPA du territoire** :
 - Communes de Roi Morvan Communauté : Virginie SOURBIER v.sourbier@rmcom.bzh
 - Ville de Vannes : Martine CHEVRIER martine.chevrier@mairie-vannes.fr
 - Communes de Gâvres, Kervignac, Locmiquélic, Merlevenez, Nostang, Plouhinec, Port-Louis, Riantec et Sainte-Hélène : Maeva Le BERRIGAUD projet@ensemble-adomicile.fr
 - Ville de Lorient : Jean-Baptiste FOURMI jbfourmi@lorient.bzh
 - Territoire Lorientais (exceptées les communes ci-dessus) : Hélène KERZERHO h.kerzerho@capautonomiesante.bzh
 - Territoire Alréen-vannetais : Nadège LE LEUCH nadege.le-leuch@aps56.org; Jeanne CAUDAL jeanne.caudal@aps56.org
 - Territoire Est-Morbihan : Equipe EASEM prevention@eaem.bzh
 - Territoire Centre Bretagne : Cécile ROULLAND c.roulland@eascb.fr
 - Territoire Redon Agglomération (Allaire, Béganne, Les Fougerêts, Peillac, Rieux, Saint-Gorgon, Saint-Jacut-les-Pins, Saint-Jean-la-Poterie, Saint-Perreux, Saint-Vincent-sur-Oust, Théhillac) : Lucie SMOLA l.smola@redon-agglomeration.bzh

Chaque dépôt de dossier de candidature fera l'objet en retour d'un accusé de réception spécifiant le nombre de dossiers reçus. **En cas d'absence d'accusé de réception jusqu'au 5 janvier 2027 ou d'incohérence constatée, merci de le signaler** à estelle.flamand@morbihan.fr

La décision sera communiquée au porteur de projet uniquement par courrier électronique à l'adresse mail indiquée dans le dossier de candidature, avec confirmation de réception, en mars 2027. Les refus seront argumentés. L'EAS et / ou le référent prévention du territoire en recevra la copie.

L'attribution de la participation financière sera formalisée par une convention entre le président du Conseil Départemental du Morbihan présidant la commission des financeurs,

ou Pour Bien Vieillir Bretagne ou l'Agence Régionale de Santé Bretagne et l'organisme porteur de projet. Les modalités financières sont précisées dans la convention.

En cas d'accord, le financement sera versé :

- En 2 fois si financement par PBVB: 75% à la signature de la convention et 25% à réception du bilan de l'action finalisée
- En une seule fois à la signature de la convention si financement par le CD

Important

- Pour rappel, un organisme peut porter plusieurs actions. Aussi, le porteur a la possibilité de répondre pour plusieurs projets : « un dossier par projet ».
- Il ne s'agit pas de solliciter des financements complémentaires. Les financements demandés ne pourront pas dépasser les montants accordés en 2026.
- A défaut de retour du formulaire dans les délais impartis, la CFPPA considèrera que le porteur ne veut pas reconduire son action après le 15/06/2027.
- Les modifications de territoires doivent être argumentées. Vous devez cocher la case « Territoire flexible » si vous laissez la possibilité à la CFPPA de flécher vos actions sur un territoire qu'elle définira selon les besoins dont elle a connaissance.
- Votre action doit répondre aux référentiels co construits avec la CFPPA et les acteurs , et téléchargeables sur www.morbihan.fr : Lutte contre l'isolement et Soutien aux aidants.
- Les bilans incluront une évaluation de l'impact des actions financées (outil téléchargeable sur www.morbihan.fr); à transmettre au 31/12/2027 pour la partie bilan, et jusqu'au 31/03/2028 pour la partie mesure d'impact.
- En annexe à ce document figure une cartographie recensant les communes non couvertes par la CFPPA en 2025 et en 2026. Ces territoires seront prioritairement fléchés pour les financements 2027.

Rappel des critères de sélection appliqués pour le financement d'une action collective de prévention

Les membres de la commission des financeurs seront attentifs à ce que les dimensions suivantes soient présentes :

- L'adoption **durable** de comportements favorables à la santé et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, en portant une attention spécifique aux publics en situation de **vulnérabilité**

- Le respect des **référentiels** existants, annexés à ce cahier des charges

- La dimension **partenariale** du projet : implication nécessaire de la PlateForme de Répit pour les aidants, de l'Espace Autonomie Santé, du CCAS, de la CPTS si elle est créée sur le territoire… Les candidatures associant plusieurs EHPAD ou portées par des groupements ou fédérations seront prioritaires. Le porteur de l'action devra joindre au dossier tout document justifiant de ce partenariat (lettre d'engagement, projet de convention, etc.)
 L'implication des **acteurs locaux** intervenant auprès du public est exigée afin de créer un **réseau de ressources** autour de la personne participante, lui permettant de les mobiliser si besoin **après** l'action.

- La cohérence recherchée sur le territoire de proximité avec d'autres actions menées pour s'inscrire dans **un parcours de prévention.**

- La qualité de l'**analyse des besoins** : diagnostic réalisé en amont et partagé avec les autres acteurs impliqués dans le projet (Analyse des Besoins Sociaux du CCAS ; projet social d'un centre social ; diagnostic du Contrat Local de Santé…)

- La qualité méthodologique globale du projet, notamment :
 - La pertinence des actions envisagées par rapport aux **objectifs** poursuivis
 - Les moyens mis en œuvre pour le **repérage collectif** des personnes
 - La qualité du projet de **communication** menée en amont de l'action

- La mise en œuvre d'une démarche d'évaluation efficiente de l'action en recherchant **l'impact** de l'action pour les participants.
 Un fichier bilan sera complété par le porteur à la fin de l'action, permettant entre autres de mesurer l'impact de l'action dans le quotidien des participants, avec une évaluation en 2 temps (à la fin de l'action et 3 mois après).

- La **gratuité** ou une **participation symbolique** des participants afin de garantir une accessibilité des actions proposées. Si une participation du public est projetée, le porteur doit préciser le montant dans sa candidature.

La CFPPA portera une attention particulière :

- Aux actions projetées sur les **territoires fragilisés** : « communes fragiles » d'après l'observatoire des fragilités, et en 2027 sur les communes blanches 2026 (cartographie en annexe).

- Aux actions pouvant être pérennisées suite au conventionnement (le préciser dans le dossier de candidature).

- A l'expérience du porteur dans le domaine de la prévention.

- Aux projets visant, à partir de l'identification du besoin de prévention, à élaborer pour le public cible un programme cohérent déclinant la prévention de la problématique sous **plusieurs aspects**. Une thématique principale devra être sélectionnée dans le dossier de candidature.

- La qualification des intervenants et des moyens dédiés.

- Le coût de l'action ; existence d'un co-financement et / ou d'un autofinancement.

- L'implication des participants dans la mise en œuvre des actions (= le pouvoir d'agir de la personne), et notamment pour PBVB sur les thématiques « alimentation » et « santé cognitive ».

Pièces à joindre

Merci de joindre au présent dossier de candidature dûment complété les pièces complémentaires suivantes :

- **Un justificatif de l'existence légale** :

 - **Pour les associations** : récépissé de déclaration en Préfecture et copie des derniers déposés ou approuvés datés et signés
 - **Pour les mut**uelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles.
 - **Pour les EPCI** : arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence.
 - **Pour les entreprises** : extrait Kbis du registre du commerce délivré par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois.

- **Un relevé d'identité bancaire (RIB)** récent en format PDF

- **Un avis de situation au répertoire SIRENE** daté du mois du dépôt de leur dossier en format PDF. Cette fiche « SIRENE » se télécharge à partir du site internet INSEE : http://avis-situation-sirene.insee.fr

- **Bilan et compte de résultat** du dernier exercice clôturé

- **Délégation de signature et qualité du signataire** du dossier, le cas échéant

- Si nécessaire joindre le(s) **devis** estimatif(s) clair(s) et détaillé(s) ainsi que les **références** des intervenants pour les prestations « Sophrologie » et « Activité physique adaptée ».

- Si votre action financée en 2026, n'est pas finalisée, vous devez transmettre un **bilan provisoire** de celle-ci avant toute nouvelle demande de financement.

Toutes les pièces demandées font partie intégrante du dossier de candidature. Veuillez les transmettre dûment remplies, datées et signées afin que votre dossier soit considéré complet.

Engagements du porteur si l'action est retenue par la CFPPA

- **Transmettre les documents nécessaires à la justification et l'évaluation de l'action :**

Pour le 31 décembre 2027: les données collectées au niveau national par la CNSA sont à fournir par action financée. Le fichier bilan est téléchargeable sur www.morbihan.fr

Il inclue depuis 2026 une démarche d'évaluation de l'impact de l'action sur les participants, à mener en 2 temps : à la fin de l'action, et 3 mois après. (31/03/2028)

Les bilans sont à transmettre à estelle.flamand@morbihan.fr

- **Présenter aux participants les quatre dispositifs et outils majeurs dédiés au public cible :**

L'Espace Autonomie Santé ou le CLIC du territoire d'intervention, le site pourbienvieillirbretagne.fr et le site aidantsmorbihan.fr (les flyers seront joints à la convention de financement) ; les applications relatives au programme ICOPE

- **Sur la communication pour promouvoir l'action (flyer, affiche…) :**

Indiquer les logos de la CFPPA, du Conseil Départemental, de PBVB et de l'ARS (logos téléchargeables sur www.morbihan.fr)

- **Transmettre à l'Espace Autonomie Santé de son territoire les informations et supports de communication de l'action déployée**

- **Faire figurer son action projetée sur les deux sites :**
 www.pourbienviellir.fr et aidants.morbihan.fr

- **Informer immédiatement la CFPPA :**

Si une action n'est pas mise en œuvre comme prévu lors du dépôt de dossier. Le cas échéant, la CFPPA se réserve le droit de retirer la subvention selon des modalités définies par elle.

Idem si l'association effectue des modifications des statuts, des membres du bureau et du conseil d'administration.

Les opérateurs d'ateliers répondant aux référentiels de Pour Bien Vieillir Bretagne s'engagent en plus à :

- S'appuyer sur les référentiels de bonnes pratiques mis à disposition sur le site https://www.pourbienvieillir.fr/publications-professionnelles (cf. annexe 2)
- Participer aux instances d'information et de coordination du déploiement des actions de Pour Bien Vieillir Bretagne en partenariat avec le département et l'ARS
- Produire une évaluation en se référant aux questionnaires inclus dans les référentiels et saisir les éléments d'évaluation dans l'outil WebReport. Cette évaluation sera réalisée en 2 temps : en début de cycle, et en fin de cycle
- Transmettre les bilans définitifs à la clôture de l'action
- Respecter les lieux de planification d'actions, tels que décidés lors des coordinations départementales, notamment en tenant compte des territoires fragilisés
- Utiliser les outils et les supports de communication fournis par Pour Bien Vieillir Bretagne

Ressources sur la prévention de la perte d'autonomie

Des ressources pour documenter les problématiques de santé et les besoins du territoire auxquels répond l'action :

Les données pour étayer une action sont à la croisée des savoirs issus des recherches pluridisciplinaires, des expériences des acteurs ressources (CNAM, CNSA, mutuelles, caisses de retraites, etc…), des expériences des acteurs de terrain et des bénéficiaires participants.

Ces données quantitatives et qualitatives permettent de décrire le problème de santé, donner son ampleur sur le territoire concerné ; cerner le public ciblé et le plus pertinent pour bénéficier de cette action ; s'intégrer dans l'offre existante sur le territoire.

- **Le programme coordonné** établi par chaque CFPPA : il contient un diagnostic des besoins et de l'offre et présente les priorités du territoire fixées par la CFPPA. Dans le Morbihan, ce diagnostic a été actualisé fin 2025 et validé par les membres de la CFPPA. Il sera consultable sur www.morbihan.fr

- **Le Projet régional de santé (PRS)** établi par l'ARS pour 5 ans. Il détaille les politiques publiques menées ainsi que des portraits de territoire. Disponible sur les sites internet de chaque ARS, il comporte 3 volets :

 - **Un cadre d'orientation stratégique (COS)** établi pour 10 ans, il détermine les priorités de la politique régionale en s'appuyant sur les orientations nationales
 - **Un schéma régional de santé (SRS)** établi sur 5 ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Il détermine des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.
 - **Un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)**, établi pour 5 ans, il vise à améliorer la santé des plus démunis.

- **Le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 :** la mission du Conseil départemental consiste à préserver autant que possible l'autonomie des Morbihannais les plus âgés, tout en venant en aide à ceux qui l'ont perdue. Cette politique est d'autant plus essentielle que le nombre de morbihannais âgés de plus de 75 ans va doubler d'ici à 2050, pour passer de 250 000 à 370 000 personnes. Le schéma départemental de l'autonomie porte ainsi l'ambition d'apporter une réponse adaptée au degré d'autonomie des personnes âgées morbihannaises.
 www.morbihan.fr

- **L'Observatoire national Géofragilité** réalisé à partir des bases de données de l'Assurance Maladie et de l'Assurance Retraite du Régime Général, et de la Mutualité Sociale Agricole. Il vise à analyser et visualiser des données statistiques pour identifier les territoires et les populations en situation de fragilité du niveau communal au niveau régional. observatoires-fragilites-national.fr/

- **Le contrat local de santé (CLS)** est un outil porté conjointement par l'Agence régionale de santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

 La carte des Contrats Locaux de Santé (CLS) est accessible à l'adresse suivante :
 Accueil | Sites internet des ARS

- **Votre intercommunalité**
 SIG Politique de la Ville : données des Quartiers Prioritaires de la Ville

- **Santé Publique France** publie des données épidémiologiques et des études ad hoc pour décrire l'état de santé de la population et ses déterminants pour chaque région sur des thématiques https://www.santepubliquefrance.fr/regions-et-territoires
- Les recommandations de la **Haute Autorité de Santé**, notamment sur les aidants : www.has-sante.fr

- Les publications de l'**INSEE** et de la **DREES** peuvent être utilement mobilisées
- **Les Observatoires régionaux de santé** réalisés à partir de données existantes, ils documentent l'état de santé des populations à l'échelle régionale et aux multiples déclinaisons infrarégionales à travers différentes dimensions de la santé et de ses déterminants. Disponible sur les sites des ORS de chaque région : https://www.fnors.org/les-ors/

- **La Fédération promotion santé et son réseau** présent dans chaque région (à l'exception des Hauts-de-France et de Mayotte) : federation-promotion-sante.org/

Des ressources à mobiliser pour construire ou réaliser vos projets :

- **Les Espaces Autonomie Santé, et le CLIC de Redon Agglomération**, présents sur tout le département. Ils ont la connaissance de la population visée et des acteurs locaux sur chaque territoire, et informent le public de votre offre de prévention. Contactez-les dès votre candidature afin de vérifier l'adéquation entre votre projet et les besoins repérés. Ils peuvent également vous orienter vers de potentiels partenaires. Après financement, transmettez-leur vos supports de communication afin qu'ils informent le public de votre offre. Leurs coordonnées :

Les Espaces Autonomie Santé : un service de proximité - Conseil départemental du Morbihan

- **La Caisse Nationale de la Solidarité et de l'Autonomie** diffuse régulièrement des informations et outils : un guide méthodologique pour déployer une action sur la lutte contre l'isolement vient d'être diffusé, vous pouvez le télécharger sur Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie : CNSA.fr

- **Le Centre de ressources et de preuves** (CRP) dédié à la perte d'autonomie de la CNSA vise à étayer l'action publique en mobilisant et en rendant **accessibles** des conclusions tirées de la recherche (données probantes). Consultez le site de la CNSA Centre de ressources et de preuves | CNSA.fr pour accéder aux différents contenus

(inscriptions aux journées thématiques, dossiers thématiques, programmes nationaux etc.)

Pistes de financements alternatifs

- **Les appels à projets, manifestation d'intérêt et candidature de la CNSA sont disponibles sur le site : https://www.cnsa.fr/ à la rubrique « Appels à projets »**

Exemples :

Soutien au développement d'actions innovantes

La CNSA accorde, via appels à projets, des subventions à des porteurs (gestionnaires d'établissements et services, associations, financeurs territoriaux, hôpitaux, MDPH…) qui lui présentent des projets d'actions innovantes qui :

- Visent à améliorer la connaissance des situations de perte d'autonomie et leurs conséquences
- Visent à expérimenter de nouveaux dispositifs et de nouvelles actions ou méthodes permettant d'améliorer l'accompagnement des personnes

La subvention directe thématique

La CNSA lance des appels à projets d'actions innovantes thématiques pour susciter des initiatives complémentaires sur un thème donné. Des séminaires permettent ensuite aux porteurs de partager leurs approches et de s'enrichir des résultats des autres projets.

Les appels à projets de recherche

Avec des partenaires tels que l'Agence nationale de la recherche (ANR), l'Institut de recherche en santé publique (IReSP)ou la Fondation maladies rares, la CNSA finance des appels à projets de recherche. Les objets de ces appels à projets se diversifient et touchent des disciplines de plus en plus variées.

- **L'accélérateur VIVA Lab**

En partenariat avec la MSA, l'Agirc-Arrco, France Active et la Banque des Territoires, l'Assurance retraite a créé l'accélérateur VIVA Lab afin de soutenir l'innovation dans le champ de la prévention et du vieillissement actif et en santé. Cet accélérateur repère et accompagne des solutions servicielles, technologiques ou organisationnelles à fort potentiel et ayant réussi leur preuve de concept (validation de la faisabilité, de l'existence d'un marché etc.). L'accompagnement, intégralement financé par VIVA Lab, est assuré par des partenaires référencés sur le territoire (living labs, incubateurs, clusters, cabinets d'experts du domaine, etc.). Il articule différentes dimensions : business plan, études d'usages, stratégie commerciale,

accompagnement au processus de levée de fonds, subvention éventuelle, et bien d'autres, en fonction des besoins et de la maturité du projet soutenu.

Les porteurs de projet peuvent entrer en contact directement avec le pôle VIVA Lab via son site internet : www.vivalab.fr

Information sur la protection des données personnelles

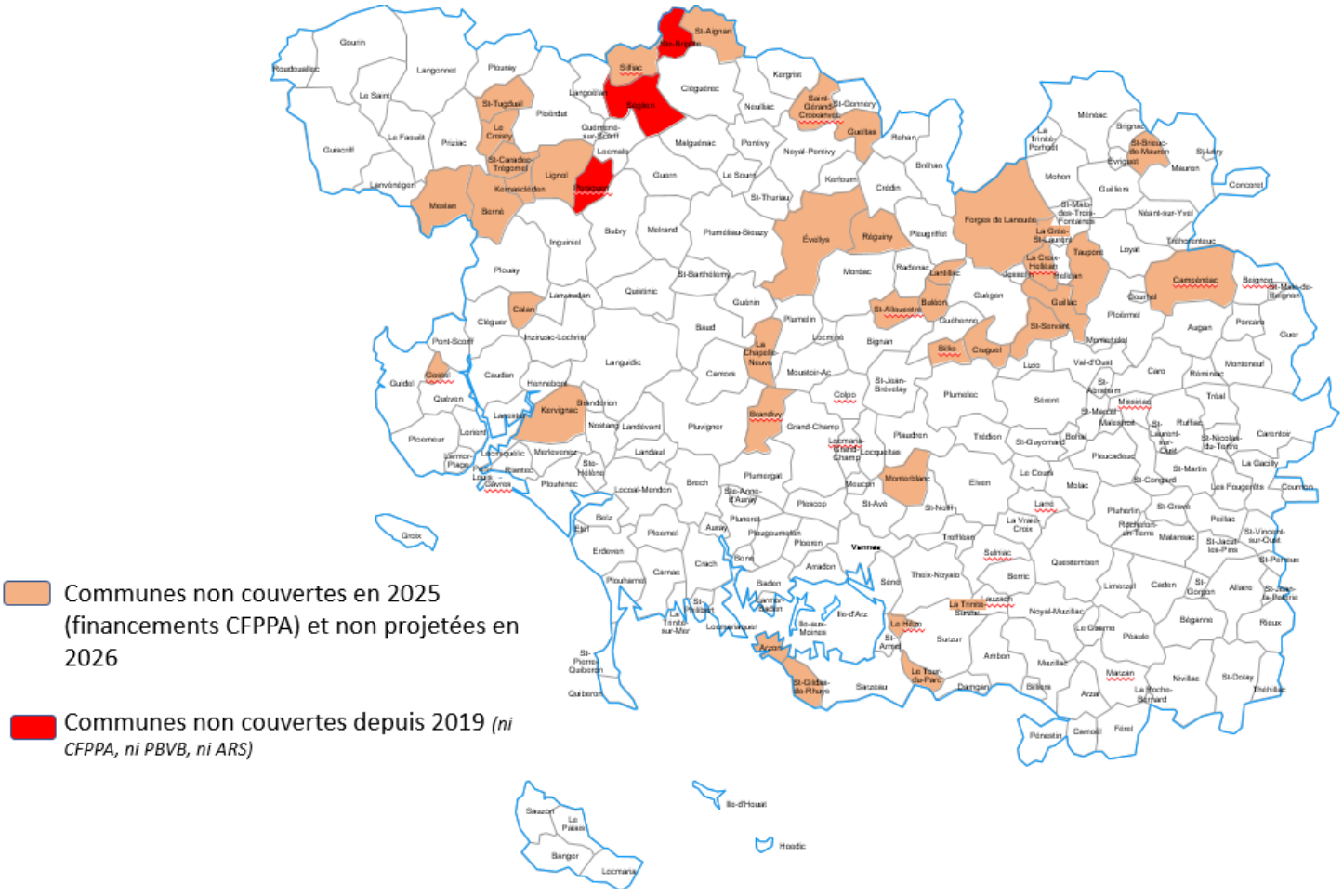
Les informations concernant le porteur sont collectées par le Département, responsable de traitement, dans le cadre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) pour la gestion des relations avec les opérateurs d'actions collectives comprenant :

- **L'appel à candidatures**
- **L'instruction des dossiers**
- **La notification des décisions de refus ou d'attribution de subvention**
- **Le paiement des subventions**
- **La correspondance avec les opérateurs**

Conformément à la loi n°78-17 et au règlement (UE) 2016/679, vous avez un droit d'accès, de rectification de vos données ainsi que d'un droit de limitation et d'opposition de leur traitement, dans les conditions prévues par ces textes. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données, par courrier (Département du Morbihan, 2 rue de Saint Tropez 56 000 Vannes). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

La notice d'information complète relative à ce traitement est à votre disposition sur demande auprès de Estelle Flamand (estelle.flamand@morbihan.fr).

Annexe 1 : Cartographie des communes prioritaires 2027



Annexe 2 : Référentiels PBVB – repères CNSA

Récapitulatif des référentiels des ateliers de prévention « Santé globale »

L'association Pour Bien Vieillir Bretagne a réalisé une démarche d'innovation visant à s'assurer de l'adéquation des ateliers interrégimes proposés avec les besoins et attentes du public retraités. Différents axes d'amélioration ont émergé du diagnostic des besoins, réalisé avec des retraités et des professionnels :

- **Favoriser l'implication des retraités**, le partage de leurs connaissances et la co-construction des contenus avec ce public cible qui a des savoirs à échanger, veut se sentir utile et être acteur lors des ateliers
- **Développer les liens**, favoriser les rencontres, les échanges entre participants et pousser la convivialité, pendant et après les ateliers pour des personnes qui souhaitent en priorité rencontrer du monde lorsqu'ils participent aux actions de prévention
- **Favoriser la mise en application des apprentissages** par la pratique, par des intermèdes ludiques ou en mixant des thématiques
- **Développer des thématiques sur le "bien vivre'** pour les jeunes retraités qui ne se sentent pas concernés par le 'bien vieillir'
- **Développer une offre spécifique** pour le public isolé, précaire, fragile, qui a besoin d'être accompagné individuellement (transport) et rassuré (par des tiers de confiance) avec une offre qui lui correspond.

Les ateliers « Santé globale » proposés à cet appel à projets doivent intégrer :

- Les référentiels établis par l'association Pour Bien vieillir Bretagne. Vous retrouverez les synthèses de ces référentiels dans le tableau ci-dessous. Les porteurs d'ateliers sont également invités à proposer des programmes innovants, intégrant un volet multi-thématiques[1].

- Les repères définis par la CNSA sur les thématiques « activité physique », « alimentation », « bien être psychologique ».

[1] *Les référentiels inter-régimes sont accessibles sur le site www.pourbienvieillir.fr / Espace Pro / Médiathèque* (https://www.pourbienvieillir.fr/publications-professionnelles)

Les candidats qui ont intégré et suivi la démarche de formation impulsée par la CNSA pour déployer les programmes « Prenons l'âge du bon côté ! » (axe santé cognitive et lien social / axe activité physique et alimentation) sont également invités à répondre au présent appel à projet.

Thématiques	Référentiels Pour Bien Vieillir Bretagne				Repères CNSA
	Liens vers référentiels	Objectifs	Contenu	Formation des animateurs	Liens vers repères
Santé cognitive	**Mémoire** **https://www.pourbienvieillir.fr/stimulation-cognitive-memoire**	Préserver les capacités cérébrales des personnes âgées autonomes en les stimulant Améliorer la qualité de vie et faire face aux petits trous de mémoire de la vie courante	Une réunion publique d'information ou une commission et des ateliers de 3 à 15 séances de 1H à 2H30 (8 à 15 participants). Les séances doivent comporter : - Des informations sur les fonctions cognitives et leur fonctionnement - Des conseils sur les stratégies à mettre en œuvre dans la vie quotidienne - Des liens avec les autres aspects du bien vieillir pouvant agir sur la mémoire : activités physiques, alimentation, sommeil… - au minimum une action de mise en pratique issue des travaux de design thinking pour favoriser l'implication des retraités dans l'atelier, le lien social, l'apprentissage par la pratique	L'animateur devra avoir suivi une formation spécifique, concernant la prévention santé liée à la thématique des fonctions cognitives chez la personne âgée avec une actualisation régulière des connaissances.	Une action de prévention portant sur la cognition visera la préservation des fonctions mentales comme l'attention, la concentration, la capacité d'analyse, la capacité à apprendre, la résolution de problèmes, le calcul, le langage, la mémoire, l'exécution de tâches, l'orientation dans l'espace. Une action portant sur la santé cognitive devra intégrer à minima l'une des fonctions mentales évoquées.
	Sommeil **https://www.pourbienvieillir.fr/sommeil**	Comprendre les mécanismes du sommeil et les facteurs modulateurs Identifier la nature des troubles du sommeil, leurs causes et leurs conséquences et détecter le cas échéant, les affections ou pathologies existantes ; Fournir des repères, des conseils et des recommandations favorisant une bonne hygiène du sommeil ;	Une réunion publique d'information ou une commission et des ateliers : - Cycle de 6 à 8 séances de 2h à raison d'une séance par semaine Thèmes abordés : - les évolutions du sommeil au cours d'une vie - les comportements de sommeil - Causes et conséquences des perturbations du sommeil - Troubles, perturbations du sommeil, orientations	Animateur qualifié pour intervenir sur le thème du sommeil auprès d'un public âgé. Le cas échéant, l'animateur « prévention » pourra être formé à la thématique sommeil et au programme proposé.	

		Savoir organiser sa journée, son sommeil et son repos en fonction de son rythme de vie.	- Agenda du sommeil et profil de dormeur - Les bonnes pratiques et conseils pour mieux dormir		
Activité physique	**Prévention des chutes** **https://www.pourbienvieillir.fr/equilibre**	Diminuer la fréquence, le risque et la gravité des chutes tout en travaillant sur leur dédramatisation	Une réunion publique d'information ou une commission et des ateliers. - Au moins 12 séances dont 2 séances tests physiques (une initiale et une finale) comportant : appui unipodal, vitesse de marche, time up and go (TUG), test de double tâche, se relever du sol. - Groupe de 8 à 15 personnes L'animateur formule aussi des conseils et recommandations sur des sujets connexes au bien vieillir mais en lien direct avec un bon équilibre : alimentation, chaussage, soin des pieds, aménagement de l'habitat… Un certificat de non contre-indication du médecin est obligatoire.	Diplômés STAPS mention APA / Diplôme équivalent reconnu par l'Etat Diplômés de Kinésithérapeute complété d'une formation et expérience APA avec seniors	Activité Physique : Octobre 2024 - Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
	Activités physiques adaptées **https://www.pourbienvieillir.fr/activite-physique-adaptee**	Limiter les effets du vieillissement sur la mobilité et prévenir l'apparition de maladies chroniques dans le cadre d'une prévention primaire : . améliorer la condition physique, les capacités cardio-respiratoires, la souplesse articulaire . encourager les personnes à pratiquer une activité physique adaptée de façon pérenne et régulière.	Une réunion publique d'information ou une commission et des ateliers avec au moins 10 séances encadrées d'une heure et 10 séances en autonomie à domicile de 30 mns, soit au total 20 séances. Groupes de 8 à 15 personnes. L'animateur doit veiller à formuler des conseils et des recommandations sur des sujets connexes au bien vieillir.	Diplômés STAPS mention APA / Diplôme équivalent reconnu par l'Etat Diplômés de Kiné complété d'une formation et expérience APA avec séniors	Activité Physique : Octobre 2024 - Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Bienvenue à la retraite	**https://www.pourbienvieillir.fr/referentiel-bienvenue-la-retraite**	Accompagner les futurs et les nouveaux retraités dans la transition de l'activité professionnelle vers une retraite active et épanouie en s'appuyant sur différentes thématiques : - projet de vie, - lien social, - prévention santé. Ces actions doivent permettre aux nouveaux retraités de mieux appréhender leur vie à la retraite, de préserver leur qualité de vie, leur équilibre moral et maintenir le lien social.	Le référentiel des ateliers Bienvenue à la retraite a été rénové en 2022 et est disponible sous https://www.pourbienvieillir.fr/referentiel-bienvenue-la-retraite 4 modules socles obligatoires : -A la retraite : mes démarches administratives et financières (1 à 2 jours) - Retraite : mes envies, mes projets, mon tempo ! (1/2 j + ½ j de retours d'expériences) - Je continue de prendre soin de moi (1 à 2 j) - Votre expérience nous intéresse ! (1/2j) 4 modules complémentaires : - Du temps pour soi, du temps à offrir aux autres (1/2j à 1 jour) - J'aide un proche au quotidien : je veille à mon équilibre (1/2j à 1 jour) - 100 % mobile à la Retraite (1/2 j) - S'enrichir de nos différences d'âge (1/2j à 1j) Méthodes pédagogiques innovantes inspirées des enseignements des sciences comportementales pour favoriser la compréhension et l'apprentissage des participants basées sur les retours d'expériences, l'apport d'intervenants extérieurs et l'immersion dans les activités promues	Travailleur social ou animateur prévention	NC

Nutrition/ Alimentation	**https://www.pourbienvieillir.fr/nutrition**	Rendre accessible les recommandations nutritionnelles et d'activité physique, protectrices du Bien Vieillir	Une réunion publique d'information ou une commission et des ateliers de 6 à 10 séances (groupe de 8 à 15 personnes) qui intègrent : . les recommandations en alimentation et activité physique, . les rythmes des repas et des activités physiques, . les ressources pour des pratiques en nutrition au quotidien, . La remise d'un guide des recommandations en fin d'ateliers sur les comportements favorables à adopter : activité physique régulière, alimentation équilibrée, bon usage des médicaments, suivi médical régulier, … au minimum une action de mise en pratique issue des travaux de design thinking pour favoriser l'implication des retraités dans l'atelier, le lien social, l'apprentissage par la pratique	Conseiller en économie sociale et familiale ou autre diplôme du domaine social Diététicienne Licence en éducation pour la santé	Comment favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé ?
Santé mentale	NC	NC	NC	NC	Bien-être psychologique : Mars 2025 - Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
Santé auditive	NC	NC	NC	NC	Une action de prévention portant sur la préservation de l'audition abordera les expositions excessives au bruit, la nécessité de protéger ses oreilles contre les

					dommages et altérations et informera sur l'intérêt de consulter un professionnel de santé de manière préventive ou dès qu'une altération se manifeste.
Santé visuelle	NC	NC	NC	NC	Une action de prévention portant sur la préservation de la santé visuelle sensibilisera à la prévention des facteurs de risques, aux causes et aux conséquences d'une altération de la vision et informera sur l'intérêt de consulter un professionnel de santé de manière préventive ou dès qu'une altération se manifeste.

Annexe 3 : Financements prioritaires pour l'ARS

Les priorités de prévention et promotion de la santé de l'ARS pour les personnes âgées portent globalement sur l'activité physique adaptée, l'alimentation et la santé mentale, et les publics cibles de ces actions sont les PA à domicile et les PA en EHPAD.

Au sein de ces priorités, l'ARS se positionne plus particulièrement pour le financement d'actions proposant le déploiement du panier de soins, à destination de personnes de 65 ans et plus, vivant à domicile, et à haut risque de chute, évalué par un médecin, tel que défini dans la plan antichute et repris ci-dessous :

Objectifs du panier de soins

Ce dispositif vise à proposer une prise en charge multifactorielle et coordonnée de plusieurs aspects du risque de chute chez les personnes âgées de 65 ans et plus afin de prévenir les chutes et de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Public cible

Les personnes âgées de 65 ans et plus, vivant à domicile, et à haut risque de chute, évalué par un médecin

Principes de la démarche

Le panier de soins prévoit **l'intervention de 3 professionnels de manière coordonnée** pour la prise en charge d'une personne âgée à haut risque de chute. Ces 3 professionnels sont un intervenant en activité physique adaptée, un diététicien et un ergothérapeute.

Le choix de cette prise en charge pluridisciplinaire répond au caractère multifactoriel de la chute, chacun de ces professionnels apportant, par leurs prises en charge respectives, un apport à la réduction du risque de chute :

- ***Pour l'activité physique adaptée*** le travail de l'équilibre et le renforcement musculaire sont reconnus comme des éléments centraux agissant dans la réduction du risque de chute. L'activité physique permet à l'individu de se mobiliser en sécurité avec un professionnel, de se muscler, et de retrouver de l'assurance dans sa mobilité.

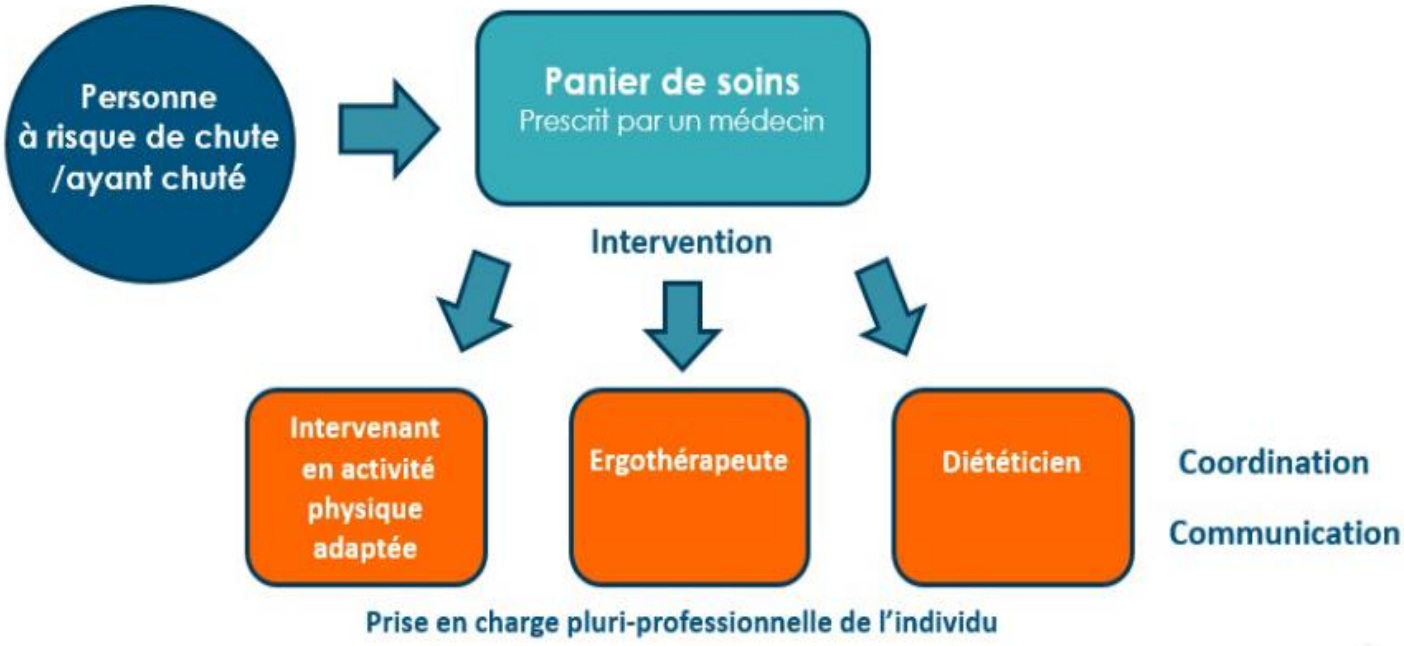
- ***Pour le diététicien***, un bilan initial puis un suivi diététique permettra non seulement de renforcer l'effet de l'activité physique (par un apport protéiné supplémentaire éventuel) mais également de prévenir un risque de dénutrition, facteur aggravant des conséquences de la chute lorsque celle-ci survient.

- Enfin l'action d'***un ergothérapeute*** permettra de réduire les risques associés au logement, d'évoquer les aménagements possibles et aides techniques mobilisables et plus globalement introduira une réflexion globale sur les actes de la vie quotidienne de l'individu et les éventuelles prises de risques qui peuvent être évitées.

L'action à la fois sur les capacités intrinsèques de l'individu et sur l'environnement (le logement, les habitudes de vie) permettent une prise en charge d'autant plus pertinente du risque de chute.

Le « panier de soins » sera **déclenché par un médecin** suite à une évaluation préalable de la personne à risque de chute. Cette évaluation médicale préalable comprend à la fois une partie de repérage du risque de chute et d'évaluation des capacités fonctionnelles de la personne, et une partie de réévaluation médicamenteuse participant là encore à la réduction du risque de chute.

La consultation médicale sera ainsi assortie de deux tests de repérage du risque de chute : *Timed Up and Go Test* et test d'appui unipodal. Par ailleurs, cette consultation sera l'occasion de points d'attention à la prise médicamenteuse : sur les médicaments de la sphère cardiovasculaire, les anticoagulants et les médicaments psychotropes. Enfin, une supplémentation en vitamine D si elle n'est pas déjà effective sera suggérée.



Annexes 4 et 5 à télécharger sur www.morbihan.fr :
Référentiels Soutien aux aidants et Lutte contre l'isolement